

# MÉMOIRE POUR LE PROJET MINIER DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

PAR  
LUCIE HANDFIELD

FÉVRIER 2020

Mon nom est Lucie Handfield, je suis propriétaire au Domaine Lagrange. J'ai fait l'acquisition en 2003 d'un terrain avec un joli ruisseau au milieu d'une montagne où règne le calme, la beauté, et la tranquillité. Mon choix de terrain a été influencé par la proximité des terres publiques, car celles-ci sont situées en bordure de ma propriété. Ces terres publiques sont mises à la disposition des citoyens pour y pratiquer leurs activités. En effet, ces terres sont un endroit où je pratique la pêche, la randonnée, le VTT, le kayak et la raquette en hiver.

Mon mari et moi avons construit un chalet pour partager de beaux et bons moments avec nos enfants ainsi que nos petits-enfants, ce qui en fait un chalet familial. De plus, nous chérissons depuis toujours le rêve de venir nous y installer à notre retraite.

D'après moi, le projet de mine n'a pas réussi à obtenir l'acceptabilité sociale, car à mon avis Nouveau Monde Graphite n'est pas à l'écoute des villégiateurs et fait fi de leurs préoccupations. Je ressens une injustice, en ce qui a trait à leur plan d'acquisition dans un rayon d'un kilomètre. Je me situe à 1,08 kilomètre du site minier, donc je suis exclue de la zone d'acquisition (PR6 Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, page 51, figure 2). De plus, le chemin minier passera à 190 mètres de ma propriété. (PR6 Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, page 38, carte 4, chemin C). Présentement, ce chemin est un ancien chemin forestier qui avec le temps s'est reboisé, il est très peu utilisé. Ce chemin deviendra le chemin d'accès à la mine, il aura une largeur de 35 mètres. Il passera 20 camions de type diesel par jour et en incluant le retour de ceux-ci, on parle de 40 camions par jours, selon le document (PR3,1 section 4.5.6).

Selon le document (PR6 Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, pages 47-48) l'horaire des camions se définit comme suit : Les camions de transport défilent, 5 jours par semaine sauf en cas d'exception, donc il pourrait y avoir du transport durant la fin de semaine. Il

y aura aussi des camions de livraison et d'expédition qui eux circuleront 7 jours sur 7 et parfois même de nuit, sans compter tous les véhicules des travailleurs. Cela occasionnera beaucoup de circulation, de bruit et de poussière à proximité des résidences du domaine Lagrange.

Nouveau Monde Graphite soutient que les heures d'opérations seront accommodantes pour les villégiateurs. En effet, je trouve cela tout à fait aberrant de dire que le transport se fera généralement en semaine et que le dynamitage aura lieu seulement deux fois par semaine pour accommoder les villégiateurs. J'ai choisi cet emplacement pour la paix ainsi que la tranquillité et non pas pour le bruit et la poussière. Je considère que j'ai droit de jouir de la tranquillité de ma propriété en tout temps et non selon un horaire établi par Nouveau Monde Graphite.

Dans le document du plan d'intégration au territoire (DA18, concept d'aménagement), Nouveau Monde Graphite projette de construire 18 unités (triplex) pour les travailleurs ainsi qu'un chemin qui reliera directement le domaine Lagrange au site minier. J'aurai alors dans mon voisinage immédiat, à quelques mètres de ma propriété, des maisons de ville qui vont héberger des travailleurs. Tout cela apportera une augmentation considérable à la circulation dans notre domaine très peu achalandé. Cela va directement à l'encontre de la raison pourquoi le domaine Lagrange existe, soit un lieu de villégiature et non pas un domaine résidentiel.

Après avoir pris connaissance du document (DC3), sur le risque de contamination de l'eau associé à l'enfouissement des déchets miniers à court et à long terme. Je suis très inquiète en ce qui concerne le risque potentiel de contamination des eaux de surfaces et des eaux souterraines pour la santé de la population ainsi que pour la protection de nos cours d'eau.

Il est inconcevable qu'un chemin minier à 190 mètres et une mine à 1,08km de chez moi n'aura qu'un faible impact. En ce moment, je vis en toute tranquillité dans un endroit que l'on

pourrait qualifier d'Havre de paix. Effectivement, j'entends le chant des oiseaux, le vent qui souffle dans les arbres et une voiture ou un VTT à l'occasion. Si j'avais su ou aurait eu le moindre soupçon qu'un projet de mine allait tenter de s'installer dans mon entourage, je n'aurais jamais acheté ce terrain.

Il est très clair pour moi, que ce projet de mine à ciel ouvert à proximité de ma résidence aura un impact important sur ma qualité de vie et ma santé en tant que villégiateur. Je trouve ce projet inacceptable, il va à l'encontre de mes valeurs et de mon mode de vie.

Je ne suis pas en accord avec ce projet. En revanche, si le projet allait de l'avant, je recommanderais d'agrandir le rayon du plan d'acquisition, ce qui permettrait aux gens comme moi qui vivent en toute quiétude, de se relocaliser ailleurs pour retrouver le plaisir de vivre en nature loin du bruit et de toutes autres nuisances.

Merci

Lucie Handfield

.